



1, rue de l'Hôtel-de-ville
Ville de Léry (Québec) J6N 1E8
Téléphone : (450) 692-6861
Télécopieur : (450) 692-6881
Courriel : info@lery.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2025-553 ET 2025-556

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2025, adopté les règlements numéros 2025-553 et 2025-556 modifiant respectivement le règlement de zonage numéro 2016-451 et le plan d'urbanisme numéro 2016-450.

Règlement numéro 2025-553

Ce règlement modifie le règlement de zonage afin d'apporter les ajustements nécessaires aux limites de certaines zones dans le cadre de la concordance avec le règlement 2025-556 modifiant le plan d'urbanisme. Plus spécifiquement :

- Ajustement des délimitations des zones H01-02, H01-05 et H01-79 pour donner suite à une révision des espaces vacants soumis au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble dans le secteur ouest de la ville;
- Ajustement des zones H02-43 et N04-75 pour donner suite à un agrandissement de l'affectation multifonctionnelle.

Règlement numéro 2025-556

Ce règlement modifie le plan d'urbanisme en vue de :

- Revoir la délimitation de certains espaces vacants soumis à un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble dans le secteur ouest de la ville;
- Agrandir l'affectation multifonctionnelle à même l'ensemble des lots 5 141 850 et 5 141 851.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Ces règlements entreront en vigueur à la réception du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 11^e jour du mois d'avril 2025.

Michel Morneau MAP. urb.
Directeur général et greffier trésorier